



BUREAU NATIONAL DE LA
CERTIFICATION EN HYGIÈNE DENTAIRE

NATIONAL DENTAL HYGIENE
CERTIFICATION BOARD

2013
RAPPORT
ANNUEL

Du 1er janvier au 31 décembre 2013



© 2014 Bureau national de la certification en hygiène dentaire
1929 Ch. Russell, Bureau 322
Ottawa ON K1G 4G3
Tél. : (613) 260-8156 Téléc. : (613) 260-8511
Courriel : exam@ndhcb.ca
www.ndhcb.ca



Table des matières

Nos finalités	1
Le conseil d'administration de 2013	2
Message de la présidente	3
Programme de certification nationale en hygiène dentaire....	4
Admissibilité	5
Administration	6
Comités du Conseil	8
Opérations	9
États financiers (Rapport des vérificateurs)	11





Nos Finalités

Le Bureau national de certification en hygiène dentaire existe afin que les organismes de règlementation canadiens, représentant le public, aient des mécanismes fiables et valides pour évaluer les compétences actuelles en hygiène dentaire.

Ceci est défini plus spécifiquement, et ce en ordre de priorité, par :

1. Les organismes de règlementation canadiens ont confiance en nos mécanismes d'examens pour évaluer les compétences de base nécessaires pour avoir accès à la pratique.
 - 1.1 Ils reconnaissent que les examens mesurent les connaissances, le jugement et les habiletés en hygiène dentaire.
2. Les candidat(e)s à l'examen sont en mesure de participer au processus d'examen à l'intérieur d'un temps et à un coût raisonnables.
 - 2.1 Ils pourront bénéficier de critères d'éligibilité clairs et défendables, pour déterminer l'admissibilité à passer l'examen.
 - 2.2 Ils auront des paramètres d'examen appropriés.
 - 2.3 Ils auront accès à un examen sans biais ou parti pris.
 - 2.4 Ils recevront des commentaires leur permettant d'identifier leurs points à améliorer.
3. Les formateurs, les personnes œuvrant à l'agrément des programmes d'hygiène dentaire, les professionnels en hygiène dentaire et les organismes professionnels en hygiène dentaire reconnaîtront et se feront les garants de la qualité, la validité et la fiabilité du programme de certification nationale en hygiène dentaire.

2013

Le conseil d'administration de 2013

ORGANISMES

Association des hygiénistes dentaires de la Saskatchewan

Bureau dentaire de Terre-Neuve-et-Labrador

Collège des hygiénistes dentaires de la Colombie Britannique

Collège des hygiénistes dentaires du Manitoba

Collège des hygiénistes dentaires de la Nouvelle-Écosse

Conseil dentaire de l'Île du Prince Édouard

Représentante du public

Commission de l'agrément dentaire du Canada

Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick

Collège des hygiénistes dentaires de l'Alberta

Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario

Association canadienne des hygiénistes dentaires

Directeur général du BNCHD
(membre d'office)

REPRÉSENTANT(E)S

Kellie Hildebrandt
(présidente)

Cindy Holden
(vice-présidente)

Heather Biggar

Stephanie Gordon

Patricia Grant

Alison MacDougall

Cindy McLean

Patricia Noble

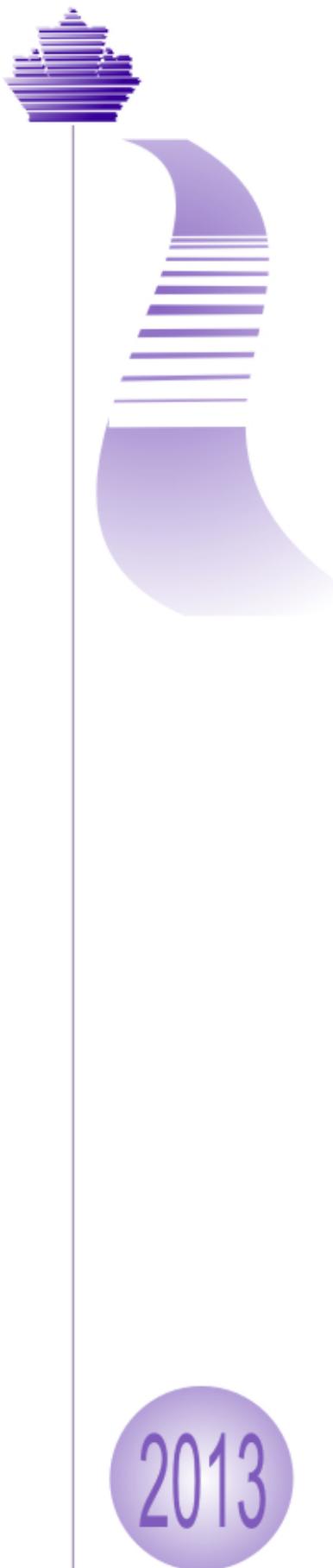
Diane Thériault

Brenda Walker

Lisa Taylor

Carol Yakiwchuk

Doris Lavoie



Message de la présidente

Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (BNCHD) joue le rôle d'organisme de validation des acquis auprès des praticien(ne)s en hygiène dentaire au Canada et s'est engagé à offrir un mécanisme de test fiable et valide pour évaluer les compétences de base des nouveaux diplômés des programmes canadiens et internationaux de formation en hygiène dentaire. En 2013, plus de 985 examens de certification nationale en hygiène dentaire ont été administrés et ce, entièrement par ordinateur.

En utilisant le modèle de gouvernance par politiques (Policy Governance®) et en maintenant un lien étroit avec les organismes de réglementation provinciaux en hygiène dentaire, la commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC), l'association canadienne des hygiénistes dentaires (ACHD) et les enseignant(e)s canadien(ne)s en hygiène dentaire, le BNCHD est en mesure d'être à l'affût constant des développements et d'ainsi pouvoir répondre aux besoins de changement en éducation, dans les pratiques et dans la réglementation en hygiène dentaire afin de s'assurer que l'examen demeure pertinent et actuel.

Les programmes de formation en hygiène dentaire ont maintenant incorporé les nouvelles *Compétences et normes d'entrée en pratique pour les hygiénistes dentaires canadien(ne)s* (2012) dans leur programme. Conséquemment, le BNCHD a complété une révision de son plan directeur (2011) et incorporé ces compétences à tous ses examens depuis septembre 2012. Afin de se conformer aux nouvelles normes de compétences, plusieurs programmes de formation en hygiène dentaire à travers le Canada ont dû réviser et rallonger la dure de leur syllabus ce qui a occasionné une baisse importante du nombre de candidat(e)s à l'examen cette année (985 en 2013 vs 1565 en 2012).

Le BNCHD a collaboré à l'élaboration d'un outil d'évaluation d'assurance de la qualité (AQ) pour l'Ordre des hygiénistes dentaires de la Colombie-Britannique (CDHBC). Cet outil de 75 questions est administré chaque année par Internet à 20% de l'ensemble des hygiénistes dentaires de Colombie-Britannique. Sa mise en œuvre a débuté en Janvier 2013 et son contenu sera renouvelé tous les 2 ans. Cet outil est maintenant offert aux registraires et aux hygiénistes dentaires œuvrant dans d'autres juridictions lors de retour à la pratique, réévaluation ou pour se conformer aux exigences de formation continue.

J'ai l'honneur de servir pour la deuxième année en tant que présidente du Conseil et il me fait plaisir d'accueillir deux (2) nouveaux administrateurs au Conseil : Frédéric Duguay (CADC) et Lisa Taylor (ON). Je voudrais sincèrement remercier Patricia Noble (CADC) et Evelyn Waters (ON) pour leurs nombreuses années de service au Conseil et dans divers rôles.

Au nom du Conseil, je tiens à saisir cette occasion pour remercier le comité d'examen, les rédacteurs/réviseurs de questions et les membres du groupe de validation de la version française. Nous sommes de plus chanceux de pouvoir compter sur notre directeur général, Doris Lavoie, et son personnel qui travaillent avec tant de diligence pour s'assurer que tous les processus d'examen fonctionnent efficacement et sans heurts. Le nombre moindre de candidats en 2013 a présenté certains défis que Doris a su relever en continuant à offrir des services d'évaluation fiables et valides tout en continuant à progresser par le biais de technologies à la fine pointe et par le respect de normes rigoureuses.

Nous sommes heureux de vous présenter le résumé des activités et des résultats d'examen dans ce rapport annuel 2013. En tant que membres du Conseil, du personnel, ou des bénévoles nous profitons de cette opportunité pour réaffirmer notre engagement à produire des examens et autres produits afférents, de la plus haute qualité, pour la profession d'hygiéniste dentaire.

En toute amitié,

Kellie Hildebrandt
Présidente

Programme de certification nationale en hygiène dentaire



Le programme de certification nationale en hygiène dentaire offre le Certificat national en hygiène dentaire, délivré suite à la réussite de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD). Cet examen évalue les compétences en hygiène dentaire (connaissances, habiletés, aptitudes, attitudes et jugement) d'un(e) praticien(ne) débutant(e). L'examen n'est offert qu'aux candidat(e)s admissibles qui rencontrent les normes minimales de formation en hygiène dentaire. Il mesure le niveau de connaissances des nouveaux et nouvelles gradué(e)s d'écoles de formations en hygiène dentaire, tant canadiennes qu'internationales, par rapport aux normes nationales de la profession. L'examen est développé de façon à respecter la diversité en termes de culture, de réglementation provinciale/territoriale, de langue et de besoins spéciaux. Ce processus est extensif et comprend plusieurs contrôles de qualité et diverses étapes de révision. Les examens sont justes et outrepassent les normes en vigueur en termes de *normalisation* (tous sont traités de la même façon), de *fiabilité* (mesures constantes et invariables) et *validité* (nous mesurons effectivement ce que nous visons à mesurer).

Le Certificat national en hygiène dentaire est présentement un des critères essentiels pour une première inscription au registre des organismes de réglementation de toutes les provinces canadiennes sauf le Québec. Tous peuvent cependant être confiants que le BNCHD développe et administre un examen écrit fiable et fidèle aux normes pancanadiennes.

Le premier profil de compétences en hygiène dentaire a été développé en 1995. La plus récente mise à jour date de 2011 et est publiée dans le Plan directeur de l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire. Le plan directeur est basée sur les plus récentes compétences nationales en matière d'hygiène dentaire. Les compétences sont basées sur des normes nationales de formation et de pratique. Elles ont été revues et validées par des professionnel(le)s en hygiène dentaire représentant tous les domaines de pratique et toutes les régions du Canada. Les organismes de réglementation ont également été consultés afin de s'assurer que les compétences sont le reflet exact de la pratique de l'hygiène dentaire dans toutes les juridictions.

2013



Admissibilité

Qui est admissible à l'Examen?

Étudiant(e)s d'un programme en hygiène dentaire

a) Étudiant(e)s d'un programme en hygiène dentaire agréé

Un(e) étudiant(e) d'un programme en hygiène dentaire agréé par la Commission sur l'agrément dentaire du Canada (CADC) ou par l'American Dental Association Commission on Dental Accreditation (ADA/CODA) peut faire une demande d'admission à l'ECNHD s'il y confirmation par la direction du programme en hygiène dentaire que l'étudiant(e) aura complété son programme en hygiène dentaire dans les quatre mois qui suivent la date limite de demande d'admission.

b) Étudiant(e)s de la cohorte d'un programme en hygiène dentaire qui a été examiné par la CADC et à qui la CADC a accordé le statut de «programme en cours de révision»

Un(e) tel(le) étudiant(e) peut faire une demande d'admission à l'ECNHD s'il y a confirmation par la direction du programme en hygiène dentaire que l'étudiant(e) aura complété son programme en hygiène dentaire dans les quatre mois qui suivent la date limite de demande d'admission **ET** suite à l'évaluation d'admissibilité par le BNCHD. Les étudiant(e)s des cohortes subséquentes de ce programme auront droit aux mêmes considérations et ce jusqu'à ce que la CADC informe le BNCHD que leur statut de «programme en cours de révision» a été révoqué ou qu'ils aient reçu l'agrément.

Personnes diplômées d'un programme en hygiène dentaire agréé

Un(e) candidat(e) qui est diplômé(e) d'un programme en hygiène dentaire qui était agréé par la CADC ou par l'ADA/CODA, à la date où il/elle a obtenu son diplôme, peut faire une demande d'admission à l'ECNHD.

Diplômé(e)s d'un programme en hygiène dentaire non agréé

Un(e) candidat(e) qui est diplômé(e) d'un programme en hygiène dentaire qui n'était pas agréé par la CADC ou par l'ADA/CODA, à la date où il/elle a obtenu son diplôme, peut faire une demande d'admission à l'ECNHD une fois la vérification d'admissibilité faite par le BNCHD.



2013

Administration



Le BNCHD offre des accommodements spéciaux aux candidat(e)s handicapé(e)s ou ayant une difficulté d'apprentissage. Ces accommodements, peuvent comprendre du temps supplémentaire, une salle séparée et, dans certains cas, une version audio ou les services d'un lecteur/rédacteur. En 2013, le BNCHD a reçu 26 demandes d'accommodements spéciaux et en a approuvé 24 car les deux autres manquaient de justification et n'étaient pas accompagnées de documents probants.

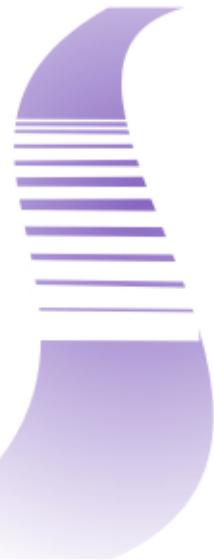
L'an passé, l'ECNHD a été offert en format électronique les 21-22 janvier, 21-22 mai et 23-24 septembre à différents centres d'examen situés dans un rayon de 100k km (1 heure) de toute école canadienne agréée en hygiène dentaire ayant présenté des candidat(e)s pour un examen. Les surveillant(e)s des centres d'examen furent choisi(e)s et ont reçu leur orientation aux lignes directrices d'administration de l'ECNHD par Yardstick Software Inc., une compagnie de testing d'Edmonton qui administre nos examens par ordinateurs via un processus hautement sécuritaire.

L'ECNHD a été développé et soumis à un processus de validation statistique rigoureux grâce à l'apport de Performance Assessment Group (PAG) jusqu'en juin 2013 et par Yardstick pour le reste de l'année. Ces deux agences d'évaluation étaient sous contrat avec le BNCHD.

Les résultats à l'ECNHD furent ensuite transmis aux candidat(e)s et un résumé cumulatif fut envoyé aux écoles de formation et aux organismes de réglementation participants. Les résultats par numéros d'identité des candidat(e)s, de même que les résultats globaux combinés des différents programmes de formation en HD ont également été publiés sur notre site Web. Il est à noter que les strictes mesures de sécurité en place ont fait que les résultats de 2013 ont pu être certifiés comme représentant une mesure valide de la compétence des candidat(e)s dans les domaines évalués par l'ECNHD.

Le tableau à la page suivante donne un aperçu statistique des résultats :

2013



2013

Tableau comparatif des résultats à L'ECNHD pour 2012-2013

Examen	# de candidats		# de réussites		Taux de réussite	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Janvier	272	200	201	153	74%	77%
Mai	978	575	831	489	85%	85%
Septembre	315	210	212	142	78%	68%
TOTAL	985	985	1331	784	79%	80%

Il y a présentement 29 programmes de formation en hygiène dentaire au Canada (hormis ceux du Québec) dont 21 publics et 8 privés. Tous sont par contre agréés par la Commission d'agrément dentaire du Canada (CADC).

Bien que nous prévoyons qu'environ 1 150 candidat(e)s s'inscriront à l'examen de certification nationale en hygiène dentaire en 2014; selon nos projections, le nombre de candidat(e)s à l'examen devrait se stabiliser autour de 1 000 à 1 100 annuellement, au cours des prochaines années.

Comités du conseil d'administration



Comités ad hoc d'appels de décisions formelles

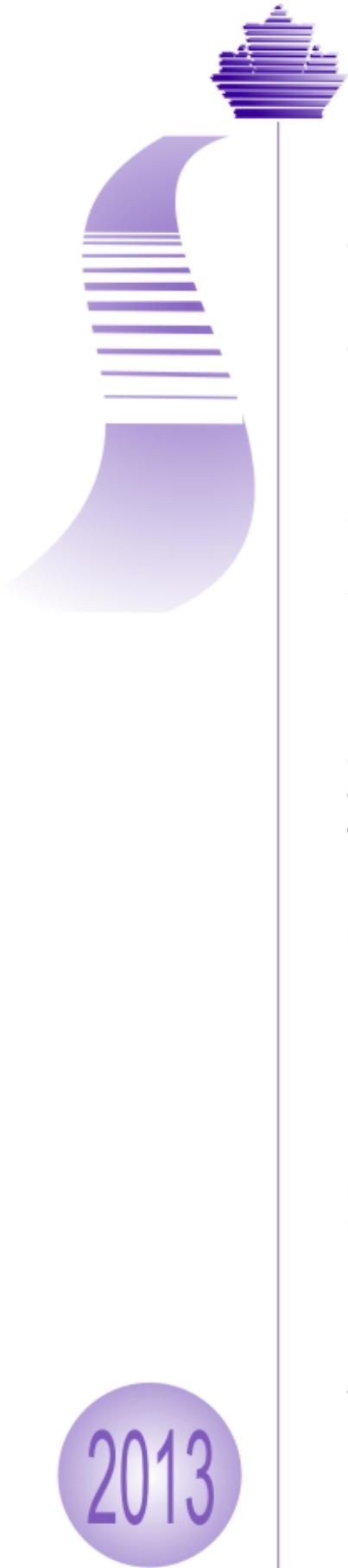
Les comité ad hoc formés suite à un appel d'une décision formelle sont responsables, auprès du Conseil, de toute décision portant sur tout sujet qu'un(e) client(e) du BNCHD désire contester, y compris l'évaluation des demandes de révision des résultats provenant des candidat(e)s ayant échoué à l'Examen de certification nationale en hygiène dentaire (ECNHD) dans les cas où des irrégularités seraient suspectées ou alléguées.

En 2013, il y a eu une demande de révision formelle de résultats d'évaluation d'admissibilité et la décision de refuser l'admissibilité à la postulante a été maintenue.

Comité ad hoc sur le budget de gouvernance

Au cours de l'année, le Conseil du BNCHD a entériné le travail de ce comité ad hoc formé de la présidente et de la vice-présidente, qui a développé le budget de gouvernance pour 2014.

2013



Opérations

Le BNCHD a mis en place des mécanismes modernes de développement de questions et d'administration d'exams, combinés à diverses initiatives telles un modèle de gouvernance éprouvé, des ressources disponibles en ligne (guides et formulaires de demande d'admission, examen préparatoire, etc.), un site Web à la fine pointe, un système de gestion de banque de données complet et performant, la capacité de rédiger et de réviser des questions d'examen en ligne, un plan de réponse en matière de sécurité bien élaboré et du personnel professionnel capable de faire face aux besoins de tous nos clients. En 2013 nous avons offert tous nos exams exclusivement par ordinateur à l'exception de quelques candidat(e)s requérant des accommodements spéciaux.

Évaluations d'admissibilité

Le BNCHD est aussi responsable de l'évaluation des demandes d'admissibilité soumises par des personnes diplômées de programmes en hygiène dentaire non-agréés par la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) ou par l'American Dental Association (ADA) Commission on Dental Accreditation (CODA). Pour déterminer leur admissibilité, nous évaluons la formation académique de chaque postulant(e) selon des critères spécifiques basés sur les normes nationales de compétences en hygiène dentaire en vigueur.

En 2013, nous avons reçu 5 demandes d'admissibilité, avons complété l'évaluation de 6 demandes et 1 demande est toujours sous évaluation (certaines demandes avaient été soumises en 2012 mais nous n'avons reçu tous leurs documents qu'en 2013). Toutes les demandes provenaient de diplômés de programmes étrangers puisque tous les programmes canadiens de formation en hygiène dentaire sont maintenant fermés.

Parmi les 6 évaluations complétées, 3 ont été admis à l'ECNHD et les 3 autres se sont vus refuser l'admissibilité puisqu'ils ne rencontraient pas nos normes.

Comité d'examen

Nos expertes en hygiène dentaire, de même qu'un représentant de notre firme de consultants en psychométrie et un membre du personnel se sont rencontrés à plusieurs reprises afin d'encadrer toutes les activités liées au processus de développement de l'ECNHD et d'évaluation de nos examens.

La méthode Angoff modifiée a été utilisée pour déterminer la calibration de nos examens et la note de passage de tou(te)s les candidat(e)s.

Rédaction de questions d'examen

Bien que nous n'ayons formé aucun(e) nouveau/elle rédacteur/trice de questions en 2013, nous avons tenu deux sessions de perfectionnement en septembre et octobre pour un total de 45 rédacteur/trices d'expérience pour les familiariser avec notre nouvelle plateforme électronique de rédaction. Nous avons également tenu une session de révision de nouvelles questions produites au cours de l'année. Nous comptons présentement sur un groupe d'environ 40 expert(e)s en hygiène dentaire de partout à travers le pays, rédigeant régulièrement des questions d'examen s'ajoutant à notre banque de questions.

Nous visons à balancer de mieux en mieux notre banque de questions en nous assurant d'en avoir suffisamment pour chaque compétence identifiée dans notre plan directeur tout en développant des questions plus sophistiquées comportant des images/photographies, des pictogrammes, des questions demandant de bouger des objets, des points « chauds », des scénarios évolutifs, etc., au cours des prochaines années.





2013

Groupe de validation francophone

Un groupe de validation composé d'hygiénistes dentaires bilingues et chevronnées, accompagnées de notre traductrice officielle, a révisé et validé la traduction française de chacune des versions de l'examen et mis à jour le lexique français-anglais qui est disponible sur le site Web du BNCHD.

Outil d'évaluation d'assurance de la qualité

L'outil d'évaluation en ligne d'assurance de la qualité (AQ) que nous avons développé à la demande du College of Dental Hygienists of British Columbia (CDHBC) a été administré à plus de 500 hygiénistes dentaires de la province. L'outil d'évaluation de l'AQ comprend 75 questions qui sont présentées de façon aléatoire parmi un groupe de 110 questions présélectionnées.

Cet d'évaluation de l'AQ est administré à 20% de tous les hygiénistes dentaire de CB, chaque année, et ce pour les 4 prochaines années au moins.

ANNEXE A

Rapport des vérificateurs



National Dental Hygiene Certification Board / Bureau national de la certification en hygiène dentaire

Financial Statements / États financiers

For the year ended December 31, 2013
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

National Dental Hygiene Certification Board
Bureau national de la certification en hygiène dentaire
Financial Statements
États financiers
For the year ended December 31, 2013
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013

Contents

Table des matières

Independent Auditor's Report	1	Rapport de l'auditeur indépendant
Financial Statements		États financiers
Balance Sheet	3	Bilan
Statement of Changes in Net Assets	4	État de l'évolution de l'actif net
Statement of Operations	5	État des résultats
Statement of Cash Flows	6	État des flux de trésorerie
Notes to Financial Statements	7	Notes complémentaires aux états financiers

Collins Barrow Ottawa LLP
301 Moodie Drive, Suite 400
Ottawa, Ontario
K2H 9C4 Canada

T: 613.820.8010
F: 613.820.0465

email: ottawa@collinsbarrow.com
web: www.collinsbarrowottawa.com

Independent Auditor's Report

**To the Members of
National Dental Hygiene Certification Board**

Report on the Financial Statements

We have audited the accompanying financial statements of National Dental Hygiene Certification Board which comprise the balance sheet as at December 31, 2013 and the statements of operations, changes in net assets and cash flows for the year then ended and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's responsibility

Our responsibility is to express an opinion on these financial statements based on our audit. We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the organization as at December 31, 2013 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations.

Collins Barrow Ottawa LLP

Chartered Accountants, Licensed Public Accountants
March 26, 2014
Ottawa, Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux administrateurs du
Bureau national de la certification en hygiène dentaire**

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Bureau national de la certification en hygiène dentaire comprennent le bilan au 31 décembre 2013 et les états des résultats, de l'évolution de actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisant et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables agréés, experts-comptables autorisés
le 26 mars 2014
Ottawa (Ontario)

National Dental Hygiene Certification Board**Bureau national de la certification en
hygiène dentaire****Balance Sheet****Bilan**December 3131 décembre

	2013	2012	
Assets	\$	\$	Actif
Current			Actif à court terme
Cash	29,717	31,974	Encaisse
Short-term investments (Note 3)	257,813	221,372	Placements à court terme (note 3)
Accounts receivable	2,127	8,584	Débiteurs
Prepaid expenses	22,071	34,056	Frais payés d'avance
	311,728	295,986	
Investments (Note 3)	672,610	719,235	Placements (note 3)
Tangible capital assets (Note 4)	142,472	149,610	Immobilisations corporelle (note 4)
	1,126,810	1,164,831	
Liabilities and Fund Balances			Passif et solde des fonds
Current			Passif à court terme
Accounts payable and accrued liabilities	33,380	59,594	Créditeurs et frais courus
Deferred revenue (Note 5)	179,840	135,925	Recettes reportées (note 5)
	213,220	195,519	
Net assets			Actif net
Restricted to legal reserve fund	100,000	100,000	Affecté au fond de prévoyance à des fins légales
Restricted to succession planning fund	100,000	100,000	Affecté au fond de plans de succession
Net assets invested in tangible capital assets	142,472	149,610	Actif net investi en immobilisations corporelle
Unrestricted	571,118	619,702	Non affecté
	913,590	969,312	
	1,126,810	1,164,831	

On behalf of the Board / Pour le conseil:



Director / Administrateur

National Dental Hygiene Certification Board
Statement of Changes in Net Assets
For the year ended December 31

**Bureau national de la certification en
 hygiène dentaire**
État de l'évolution de l'actif net
Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2013	2012	
	\$	\$	
Net Assets Restricted to Succession Planning			Actif net affecté à la planification de la relève
Balance, beginning of year	100,000	-	Solde, début de l'exercice
Transfer from unrestricted net assets	-	100,000	Transfert de l'actif net non affecté
Balance, end of year	100,000	100,000	Solde, fin de l'exercice
Net Assets Restricted to Legal Reserve			Actif net affecté au fonds de contingence à des fins légales
Balance, beginning of year	100,000	100,000	Solde, début de l'exercice
Balance, end of year	100,000	100,000	Solde, fin de l'exercice
Net Assets Invested in Tangible Capital Assets			Actif net investi en immobilisations corporelles
Balance, beginning of year	149,610	168,692	Solde, début de l'exercice
Amortization for the year	(7,138)	(19,082)	Amortissement pour l'année
Balance, end of year	142,472	149,610	Solde, fin de l'exercice
Unrestricted Net Assets			Actif net non affecté
Balance, beginning of year	619,702	706,193	Solde, début de l'exercice
Deficiency of revenue over expenses for the year	(55,722)	(5,573)	Insuffisance des recettes sur les charges pour l'année
Transfer to succession planning fund	-	(100,000)	Transfert du fonds de la planification de la relève
Transfer amortization of capital assets to net assets invested in tangible capital assets	7,138	19,082	Transfert de l'amortissement des immobilisations au investissement en immobilisations corporelles
Balance, end of year	571,118	619,702	Solde, fin de l'exercice

National Dental Hygiene Certification Board
Statement of Operations
For the year ended December 31

**Bureau national de la certification en
 hygiène dentaire**
État des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2013	2012
	\$	\$
Revenue		
Examination fees	576,725	880,175
Investment income	38,160	30,843
Miscellaneous	6,307	33,780
Prep test	15,064	21,460
QA test	52,150	14,352
Net gain on investments	4,187	5,805
	692,593	986,415
Expenses		
Governance	65,406	81,502
NDHCE development	198,919	303,455
NDHCE administration	149,972	228,178
Special projects	1,676	9,100
Professional fees	22,133	36,982
Salaries and benefits	226,455	219,901
Office administration	46,013	63,086
CDAC grant	10,000	10,000
Repairs and maintenance	-	2,647
Amortization of tangible capital assets	7,138	19,082
Condominium fees	20,603	18,055
	748,315	991,988
Deficiency of revenue over expenses for the year	(55,722)	(5,573)
Recettes		
Frais d'examens		
Revenu de placements		
Divers		
Test préparatoire		
Test d'AQ		
Gain net sur les investissements		
Charges		
Gouvernance		
Développement de l'ECNHD		
Administration de l'ECNHD		
Projets spéciaux		
Honoraires professionnels		
Salaires et avantages sociaux		
Administration du bureau		
Octroi à la CADC		
Entretien et réparations		
Amortissement des immobilisations corporelles		
Frais de condominium		
Insuffisance des recettes sur les charges pour l'exercice		

National Dental Hygiene Certification Board**Statement of Cash Flows****For the year ended December 31****Bureau national de la certification en hygiène dentaire**
État du flux de trésorerie**Pour l'exercice terminé le 31 décembre**

	2013	2012	
	\$	\$	
Cash flows from operating activities			Flux de trésorerie provenant d'activités d'exploitation
Deficiency of revenue over expenses for the year	(55,722)	(5,573)	Insuffisance des recettes sur les charges pour l'exercice
Adjustments for:			Ajustements attribuées à:
Fair market value adjustment on investments	1,563	(3,459)	Ajustement de la juste valeur des placements
Amortization of tangible capital assets	<u>7,138</u>	<u>19,082</u>	Amortissement des immobilisations corporelles
	(47,021)	10,050	
Changes in non-cash working capital items:			Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement:
Accounts receivable	6,457	11,644	Débiteurs
Prepaid expenses	11,985	36,073	Frais payés d'avance
Accounts payable	(26,214)	11,104	Créditeurs et frais courus
Deferred revenue	<u>43,915</u>	<u>(39,120)</u>	Recettes reportées
	(10,878)	29,751	
Cash flows from investing activities			Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement
Net (purchase) disposal of investments	<u>8,621</u>	<u>(13,945)</u>	Net de (l'achat) la cession de placements
Increase (decrease) in cash during the year	(2,257)	15,806	Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice
Cash, beginning of year	31,974	16,168	Encaisse, début de l'exercice
Cash, end of year	29,717	31,974	Encaisse, fin de l'exercice

National Dental Hygiene Certification Board

Notes to Financial Statements

December 31, 2013

Bureau national de la certification en hygiène dentaire

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2013

1. Governing Statutes and Nature of Activities

The National Dental Hygiene Certification Board (organization) is a non-profit organization incorporated under the Canada Not-for-profit Corporations Act. The organization is exempt from income tax.

The purpose of the organization is:

- to further the public interest by providing a quality assurance mechanism that reflects a national standard for assessment of candidates for entry into the practice of dental hygiene;
 - to encourage and facilitate portability between the dental hygiene regulatory authorities in all Canadian jurisdictions;
 - to ensure that the rules and regulations governing examinations will provide for the conducting of examinations in a fair and equitable manner;
 - to issue national certificates to dental hygienists upon examination in accordance with the recommendations of an Examination Committee established and maintained by the organization; and
 - to maintain such register(s) as may from time to time be required.
-

2. Accounting Policies

Basis of Presentation

The financial statements were prepared in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations which are part of Canadian generally accepted accounting principles and include the following significant accounting policies.

1. Statuts et nature des activités

Le Bureau national de la certification en hygiène dentaire (organisme) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'organisme est exempté d'impôts.

L'organisme a pour objet:

- de protéger l'intérêt public en établissant un mécanisme d'assurance de la qualité qui reflète une norme nationale d'évaluation des candidats et candidates pour l'admission à la pratique de l'hygiène dentaire.
 - d'encourager et de faciliter la transférabilité entre les organismes de réglementation de l'hygiène dentaire dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada;
 - d'assurer que les règlements qui régissent les examens donneront un administration des examens d'une façon juste et équitable;
 - de délivrer aux hygiénistes dentaires des certificats nationaux après examen, conformément aux recommandations du Comité d'examen mis sur pied et soutenu par l'organisme; et
 - de tenir les registres qui peuvent être exigés de temps à autre.
-

2. Principes comptables

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif qui font partie des principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivants.

National Dental Hygiene Certification Board

Notes to Financial Statements

December 31, 2013

Bureau national de la certification en hygiène dentaire

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2013

2. Accounting Policies (continued)

Management responsibility and the use of estimates

The financial statements of the organization are the representation of management in accordance with Canadian Accounting Standards for Not-for-Profit Organizations. The preparation of periodic financial statements necessarily involves the use of estimates and assumptions. The major financial areas that require estimates and assumptions are: 1) fair value of financial instruments; and 2) amortization of capital assets. Actual results could differ from management's best estimates and assumptions as additional information becomes available in the future. These estimates and assumptions are reviewed periodically and, as adjustments become necessary, they are reported in the periods in which they become known.

2. Principes comptables (suite)

Responsabilité de la direction et établissement de prévisions

Les états financiers de l'organisme sont la représentation de la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La préparation d'états financiers périodiques comporte nécessairement l'utilisation d'estimations et d'hypothèses. Les domaines financiers principaux qui nécessitent des estimations et des hypothèses sont les suivantes: 1) la juste valeur des instruments financiers, et 2) l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels pourraient être différents des meilleures estimations de la direction et des hypothèses que des informations supplémentaires sont disponibles à l'avenir. Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont portés à la périodes où ils deviennent connus.

Financial Instruments

Measurement of financial instruments

Financial instruments are financial assets or liabilities of the organization where, in general, the organization has the right to receive cash or another financial asset from another party or the Board has the obligation to pay another party cash or other financial asset.

The organization initially measures its financial assets and liabilities at fair value, except for certain non-arm's length transactions that are measured at the exchange amount.

The organization subsequently measures its financial assets and financial liabilities at amortized cost, except for investments that are quoted in an active market, which are measured at fair value. Changes in fair value are recognized in excess of revenue over expenses.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers d'organisme où, en général, l'organisme a le droit de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre partie ou l'organisme a l'obligation de payer comptant ou un autre actif financier à une autre partie.

L'organisme évalue initialement ces actifs et ces passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des transactions avec lien de dépendance qui sont évalués à la valeur d'échange.

L'organisme mesure par la suite de ses actifs financiers et des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements qui sont cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en excès des recettes sur les charges.

National Dental Hygiene Certification Board**Notes to Financial Statements**

December 31, 2013

Bureau national de la certification en hygiène dentaire**Notes complémentaires aux états financiers**

31 décembre 2013

2. Accounting Policies (continued)

The financial assets and financial liabilities measured at amortized cost consist of cash, accounts receivable, and accounts payable and accrued liabilities.

Impairment

Financial assets measured at cost are tested for impairment when there are indicators of impairment. The amount of the write-down, if any, is recognized in excess of revenue over expenses. The previously recognized impairment loss may be reversed, to the extent of the improvement, directly or by adjusting the allowance account. The reversal may be recorded provided it is no greater than the amount that had been previously reported as a reduction in the asset and it does not exceed original cost. The amount of the reversal is recognized in excess of revenue over expenses.

Transaction costs

The entity recognizes its transaction costs in excess of revenue over expenses in the period incurred. However, financial instruments that will not be subsequently measured at fair value are adjusted by the transaction costs that are directly attributable to their origination, issuance or assumption.

Tangible Capital Assets

Tangible capital assets are recorded at cost. Amortization is based on the estimated useful life of the asset and is provided on a straight-line basis as follows:

Building	2.5%
Computer equipment	33.3%
Furniture and equipment	20%

2. Principes comptables (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'encaisse, les débiteurs et les créditeurs et frais courus.

Détérioration

Les actifs financiers évalués au coût sont testés pour la détérioration lorsqu'il existe des indicateurs de détérioration. Le montant de la réduction de valeur, le cas échéant, est comptabilisé en excès des recettes sur les charges. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être inversée, dans la mesure de l'amélioration, directement ou par l'ajustement de la provision pour créances douteuses. Le renversement peut être comptabilisé à la condition qu'il ne soit pas supérieur au montant qui avait été précédemment rapporté comme une réduction de l'actif et qu'il ne dépasse pas le coût d'origine. Le montant de la reprise est comptabilisé en excès des recettes sur les charges.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction qui excèdent des recettes sur les charges dans la période encourue. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à leur juste valeur sont ajustés par les coûts de transaction directement attribuables à leur origine, leur émission ou leur hypothèse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût. L'amortissement est basé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Il est calculé selon la méthode linéaire comme suit:

Immeuble	2,5 %
Équipement d'ordinateur	33,3 %
Mobilier et matériel	20 %

National Dental Hygiene Certification Board**Notes to Financial Statements****December 31, 2013****Bureau national de la certification en hygiène dentaire****Notes complémentaires aux états financiers****31 décembre 2013**

2. Accounting Policies (continued)**Internally Restricted Funds**

Net assets invested in tangible capital assets is comprised of the net book value of tangible capital assets

The legal reserve fund was established by the board of governors to meet the possible costs of any future lawsuits.

The succession planning fund was established by the board of governors to be used for the position search, negotiation and related activities such as transitioning expenses.

Revenue Recognition

The organization follows the deferral method of accounting for revenues. Revenue received in the form of examination fees is recognized in the period to which the fees relate. Fair value changes for investments are recorded as investment income and recognized as revenue in the statement of operations.

2. Principes Comptables (suite)**Fonds affecté d'origine interne**

L'actif net investi en immobilisations corporelles est constitué par la valeur nette comptable des immobilisations corporelles.

Le fond de prévoyance à des fins légales a été établi par le conseil d'administration en cas de poursuites judiciaires futures.

Le fond de plan de succession établi par le conseil d'administration doit être utilisé pour les activités de recherche, de négociation et de position liés tels que les frais de transition.

Constatation des recettes

L'organisme suit la méthode du report pour enregistrer les recettes. Les recettes reçues sous forme de frais d'examen sont comptabilisées dans la période aux cours de laquelle elles se rapportent. Les changements de la juste valeur des placements sont comptabilisés comme revenu de placements et reconnus comme revenu dans l'état des résultats.

3. Investments

Investments consist of corporate bonds, provincial government bonds and equity mutual funds which are carried at their fair value of \$930,423, which includes accrued interest. These investments mature between April 2014 and June 2018. The fair values used in these financial statements have been determined at market prices as quoted by investment brokers. As at December 31, 2013, investments totaling \$257,813 (2012 - \$221,372) will mature within a year and have been disclosed as short-term.

3. Placements

Les placements sont composés d'obligations corporatives, d'obligations au gouvernement provincial et des fonds de placement qui sont comptabilisés à leur juste valeur de 930,423 \$, qui inclut les intérêts courus. Ces placements viennent à échéance entre avril 2014 et juin 2018. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché fourni par le conseiller en placement de l'organisme. Au 31 décembre 2013, il y a 257,813 \$ (2012 - 221,372 \$) d'investissements qui viendront à échéance dans un an et sont donc comptabilisés à court terme.

National Dental Hygiene Certification Board**Bureau national de la certification en
hygiène dentaire****Notes to Financial Statements****Notes complémentaires aux états financiers****December 31, 2013****31 décembre 2013****4. Tangible Capital Assets****4. Immobilisations corporelles**

December 31, 2013
31 décembre, 2013

	Cost/ coût	Accumulated Amortization/ Amortissement accumulé	Net Book Value/ Valeur comptable nette	
Building	\$ 196,513	\$ 54,041	\$ 142,472	Bâtissement
Furniture and equipment	9,732	9,732	-	Mobilier et équipement
Computer equipment	26,917	26,917	-	Équipement informatique
	\$ 233,162	\$ 90,690	\$ 142,472	

December 31, 2012
31 décembre, 2012

	Cost/ coût	Accumulated Amortization/ Amortissement accumulé	Net Book Value/ Valeur comptable nette	
Building	\$ 196,513	\$ 49,128	\$ 147,385	Bâtissement
Furniture and equipment	9,732	9,732	-	Mobilier et équipement
Computer equipment	26,917	24,692	2,225	Équipement informatique
	\$ 233,162	\$ 83,552	\$ 149,610	

5. Deferred Revenue**5. Recettes reportées**

Deferred revenue represents examination fee monies received in the current period that are related to the subsequent period.

Les recettes reportées correspondent aux frais d'examens reçus durant l'exercice courant mais qui sont reliés à l'exercice subséquent.

National Dental Hygiene Certification Board

Notes to Financial Statements

December 31, 2013

Bureau national de la certification en hygiène dentaire

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2013

6. Risks and Concentration

The organization is exposed to various risks through its financial instruments. The following analysis provides a measure of the organization's risk exposure and concentrations as at December 31, 2013.

Credit risk

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will cause a financial loss for the other party by failing to discharge an obligation. The organization's main credit risks relate to its accounts receivable.

Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value of future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. The organization is exposed to interest rate risk on its investments.

Liquidity risk

Liquidity risk relates to the risk that the organization will encounter difficulty in meeting its obligations associated with financial liabilities. The organization is exposed to this risk mainly in respect of its accounts payable and accrual liabilities and its ability to provide the activities related to its deferred revenue.

Changes in Risk

There have been no significant changes in the organization's risk exposures from the 2012 fiscal year.

6. Risques et concentrations de risques

L'organisme est exposé à divers risques survenant de ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure de l'exposition de l'organisme aux risques et de leurs concentrations au 31 décembre 2013.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un parti à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre parti en échouant son obligation. Les risques principaux de l'organisme de crédit font partie à ses comptes débiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses investissements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque au respect de ses créateurs et frais courus et son capacité de fournir les activités reliées à ses recettes reportées.

L'évolution du risque

Il n'avait aucun changement significatif à propos de les expositions du risque de l'organisation de l'exercice 2012.